



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/58
20 novembre 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante et unième réunion
Montréal, 17 - 19 décembre 2003

PROPOSITION DE PROJET : SURINAME

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Réfrigération

- Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: développement et renforcement de la politique et du cadre de réglementation pour l'accélération de la conformité au Protocole de Montréal PNUE
- Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: formation des agents des douanes et des autres intervenants dans la surveillance des SAO PNUE
- Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation des formateurs aux bonnes pratiques en réfrigération. PNUE

**FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET
SURINAME**

SECTEUR: Réfrigération Consommation sectorielle de SAO (2002): 46 tonnes PAO

Seuil de coût-efficacité du sous-secteur: n/d

Titres du projet :

- (a) Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: développement et renforcement de la politique et du cadre de réglementation pour l'accélération de la conformité au Protocole de Montréal
- (b) Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: formation des agents des douanes et des autres intervenants dans la surveillance des SAO
- (c) Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation des formateurs aux bonnes pratiques en réfrigération.

Données du projet	Plan de gestion des frigorigènes		
	(a)	(b)	(c)
Consommation de l'entreprise(tonnes PAO)			
Incidences du projet (tonnes PAO)			
Durée du projet (mois)	12	12	18
Montant initial demandé (\$US)	20 000	42 000	70 000
Coût final du projet (\$US)			
Surcoûts des investissements (a)			
Coût d'imprévu (b)			
Surcoûts d'exploitation (c)			
Coût total du projet (a+b+c)	20 000	42 000	70 000
Participation locale au capital (%)	100%	100%	100%
Élément d'exportation (%)	0%	0%	0%
Montant demandé (\$US)	20 000	42 000	70 000
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)			
Financement de contrepartie confirmé ?			
Agence nationale de coordination		Unité nationale de l'Ozone	
Agence d'exécution	PNUE	PNUE	PNUE

Recommandations du Secrétariat			
Montant recommandé (\$US)	20 000	42 000	70 000
Incidences du projet (tonnes PAO)			
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)			
Coût de soutien à l'agence d'exécution (\$US)	2 600	5 460	9 100
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$US)	22 600	47 460	79 100

DESCRIPTION DU PROJET

Secteur de l'entretien

1. En 2002, la consommation totale des CFC dans le secteur de l'entretien en réfrigération au Suriname avait été évaluée à 46 tonnes de PAO pour l'entretien des réfrigérateurs domestiques, industriels et commerciaux (13 tonnes PAO) et pour les climatiseurs des véhicules automobiles (33 tonnes PAO). Le niveau de référence de consommation des CFC pour le Suriname est de 42 tonnes PAO.
2. L'ensemble des appareils de réfrigération utilisés au Suriname comprend :
 - (a) Environ 90 000 réfrigérateurs domestiques dont 15 000 sont entretenus chaque année;
 - (b) De petites unités de chambres froides utilisant les CFC et qui, à cause des fuites, doivent être continuellement rechargées;
 - (c) Un nombre rapidement croissant de petites entreprises équipées pour la plupart de réfrigérateurs commerciaux d'occasion et/ou de réfrigérateurs domestiques; et
 - (d) Environ 50 000 véhicules et 900 bus équipés d'unités de climatisation utilisant le CFC-12. En raison de l'état des routes dans le pays en moyenne une recharge est nécessaire par année.
3. On compte approximativement 15 ateliers reconnus de réfrigération et d'entretien de climatiseurs (certains d'entre eux employant seulement un technicien) situés pour la plupart dans la capitale. L'entretien des réfrigérateurs domestiques est assuré par 220 techniciens d'entretien répartis dans 40 ateliers qui le plus souvent sont de petites entreprises (pouvant employer jusqu'à trois personnes) ou de techniciens isolés. Certains de ces techniciens travaillent exclusivement dans ce genre d'entreprises, mais n'ont pas reçu de formation formelle.
4. L'entretien des réfrigérateurs commerciaux et industriels est essentiellement assuré par des entreprises d'entretien locales (trois à quatre techniciens qualifiés). La plupart de ces techniciens connaissent les techniques de récupération et de recyclage, mais ne disposent pas d'un équipement approprié. Les systèmes de climatisation sont pour la plupart importés, installés et entretenus par des entreprises étrangères qui fournissent à leur personnel une formation comprenant les techniques de récupération et de recyclage. On compte également 25 ateliers d'entretien de climatiseurs de véhicules automobiles assurant en moyenne l'entretien de cinq voitures par jour.
5. Les prix actuels de frigorigènes par kg sont : 5,5 \$ US pour le CFC-12 et 8,5 \$ US pour le HFC-134a.

Réglementation sur les SAO

6. Actuellement, plusieurs règlements environnementaux sont en cours d'élaboration et ils comprendront entre autres, l'interdiction de toute nouvelle activité de production de SAO, ou d'équipement utilisant les SAO; l'introduction d'un contrôle strict de l'importation, de l'exportation et du commerce de toutes les SAO (y compris, suivant le cas, l'imposition d'un permis, d'une taxe ou de quotas); la certification obligatoire de tous les techniciens, l'institution d'un système d'incitation fiscale pour encourager l'utilisation des technologies sans SAO.

Activités proposées dans le plan de gestion des frigorigènes

7. Le plan de gestion des frigorigènes comprend les sous-projets suivants :
- (a) Développement et renforcement de la politique et du cadre de réglementation (20 000 \$ US) : pour élaborer les règlements sur les SAO, y compris un système de permis;
 - (b) Formation des agents des douanes (42 000 \$ US) : pour former les agents des douanes, les inspecteurs de l'environnement, ainsi que le personnel de l'Institut des statistiques et de la Direction des statistiques, sur l'identification des SAO, des équipements utilisant les SAO, la collecte et la communication des données;
 - (c) Programme de formation des techniciens en réfrigération (70 000 \$ US) : pour améliorer les compétences des techniciens en réfrigération et introduire les bonnes pratiques en entretien liées aux nouveaux frigorigènes sans SAO; et
 - (d) Établissement d'un programme de récupération et de recyclage et d'un programme d'encouragement et de sensibilisation pour les utilisateurs finaux (coût à déterminer à une étape ultérieure).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Questions liées au niveau de consommation de référence du Suriname

8. Le Secrétariat a noté qu'au moment de la présentation du projet de plan de gestion des frigorigènes, le Gouvernement du Suriname ne s'était pas encore conformé aux Décisions XIV/14 et XIV/16 des Parties (non-conformité à l'exigence de fournir les données en vue de l'établissement du niveau de consommation de référence). Le Secrétariat a aussi noté que les propositions de projets présentées au Comité exécutif pour les pays qui n'avaient pas un niveau de consommation de référence devraient être examinés à la lumière des recommandations du Comité de mise en œuvre (Décision 38/12).

9. Sur la base des données contenues dans la proposition de projet, le Secrétariat a noté que depuis l'an 2000, le Suriname semble n'avoir pas été en conformité avec le gel de la production des SAO. Le Secrétariat a par conséquent suggéré au PNUD et au PNUE que le Gouvernement du Suriname, de manière urgente, envoie au Secrétariat de l'Ozone un rapport officiel sur sa consommation de SAO, conformément aux données collectées durant la préparation du programme de pays.

10. Par la suite, le PNUD et le PNUE ont informé le Secrétariat du Fonds qu'ils sont en train de prêter main forte au Gouvernement du Suriname pour la présentation au Secrétariat de l'Ozone, des données relatives à sa consommation des SAO et de son plan d'action d'élimination des SAO, tel que proposé dans le programme de pays. En outre, le Suriname pense qu'avec l'aide du Fonds multilatéral, les objectifs d'élimination de l'an 2005 peuvent être atteints; le pays est prêt à relever les défis futurs pour atteindre la conformité autant que possible.

Questions liées à la consommation des CFC

11. Le Secrétariat a examiné les questions liées au calcul du niveau de consommation des CFC avec le PNUD et le PNUE. De manière spécifique, le nombre de réfrigérateurs domestiques utilisant le CFC et entretenus chaque année, est élevé, lorsque l'on prend en compte que 55 000 réfrigérateurs (sur un total de 90 000) fonctionnent avec le frigorigène HFC-134a, et que 15% seulement des unités sont réparées annuellement. Par ailleurs, le nombre approximatif de véhicules équipés de climatiseurs utilisant les CFC est élevé pour un pays dont la population n'est que de 440 000 habitants (plus de 72% de la consommation des CFC rapportée au Suriname est utilisée dans le sous-secteur de la climatisation automobile).

12. À cet égard, le PNUD et le PNUE ont informé le Secrétariat que certaines données fournies par l'Unité de l'Ozone n'étaient pas très fiables et qu'un nombre de calculs de la consommation des CFC était basé sur de fausses suppositions. Ce problème sera réglé une fois que l'Unité de l'Ozone sera bien établie et opérationnelle.

13. Le Secrétariat a par ailleurs noté que la proposition du plan de gestion des frigorigènes telle que présentée était incomplète, puisque les sous-projets identifiés pour la récupération et le recyclage, ainsi que le projet d'encouragement et de sensibilisation, n'avaient pas été développés. A cet égard, le Secrétariat a été informé qu'en ce moment, le Suriname manque la capacité institutionnelle pour réaliser efficacement les activités de récupération et de recyclage, l'aide au sous-secteur climatisation automobile et les programmes d'encouragement pour les utilisateurs finaux. Pour le moment, le Gouvernement n'est pas en mesure de soutenir les composantes d'investissement du projet.

14. Pour la raison susmentionnée, le PNUD a décidé de reporter la présentation des composantes d'investissement du plan de gestion des frigorigènes. Après en avoir discuté avec le PNUE, il a été décidé que le PNUE allait présenter les projets de formation du plan de gestion des frigorigènes, pour pouvoir démarrer la mise en œuvre de ces activités. Une fois que le bureau de l'Ozone sera établi, le reste des informations nécessaires pour formuler les activités d'investissement sera rassemblé et analysé. Le niveau de financement pour les activités de financement sera déterminé conformément à la Décision 31/48.

Niveau de financement

15. Le Secrétariat a noté que conformément d'une part à la Décision 31/48 et d'autre part au niveau de consommation des CFC du Suriname et à sa distribution sectorielle, le niveau total de financement du projet de plan de gestion des frigorigènes pour le Suriname s'élèverait à environ 450 000 \$ US. Le Secrétariat a aussi noté que conformément aux réserves contenues dans la Décision 31/48, le Gouvernement du Suriname devra présenter à une réunion à venir du Comité exécutif, une nouvelle demande de financement pour les autres sous-projets identifiés dans le plan de gestion des frigorigènes.

RECOMMANDATIONS

16. Compte tenu de l'urgente nécessité pour le Suriname de commencer la mise en œuvre du programme d'assistance technique pour le renforcement de la politique et du cadre de réglementation en vue d'accélérer la conformité au Protocole de Montréal d'une part, et des programmes de formation des techniciens en réfrigération et des agents des douanes d'autre part, le Secrétariat du Fonds :

- (a) Recommande l'approbation globale des propositions de projet ainsi que des coûts d'appui associés au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, sans préjudice au fonctionnement des mécanismes du Protocole de Montréal relatifs aux questions de non conformité :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: développement et renforcement de la politique et du cadre de réglementation pour accélérer la conformité au protocole de Montréal.	20 000	2 600	PNUE
(b)	Mise en oeuvre de plan de gestion des frigorigènes: formation des agents des douanes et des autres intervenants dans la surveillance des PAO.	42 000	5 460	PNUE
(c)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: formation des formateurs en bonnes pratiques en réfrigération	70 000	9100	PNUE
